



Accident de trajet - je me suis cassée une dent en tombant

Par **barritaud**, le **12/12/2007** à **18:50**

Je suis tombée dans la rue, car il y avait un trou dans sur le trottoir.

Je me suis fendue la lèvre sur 2 cm.

Je me suis cassée une dent sur pivot, juste sur le devant en haut.

Mon dentiste est obligée de me changer les 2 dents sur pivot qui sont cote à cote.

Mon employeur refuse de me rembourser la différence entre le remboursement de la CPAM et ma mutuelle (cela me revient à 1 900,00€ au total)

Il refuse aussi de m'accorder du temps pour me faire soigner.

A-t-il raison ? Il s'agit de 2 dents sur le devant...

Par **ly31**, le **17/12/2007** à **10:28**

Bonjour,

Je pense que dans un premier temps vous auriez du rencontrer les services techniques de la Mairie du lieu ou vous avez fait votre chute !

Puis déclaration à la CRAM cet accident en tant que tel !

Avez vous été en contact avec la Mairie ?

A vous lire

ly31

Par **barritaud**, le **17/12/2007** à **14:39**

non je n'ai eu des contacts qu'avec mon employeur et la CPAM.
cordialement.

Par **ly31**, le **17/12/2007** à **16:50**

Bonsoir,

Lors de votre chute avez vous eu des témoins ? ?

Il est de toute évidence que vous auriez du déclarer cette chute aux services techniques de votre Mairie

Etiez-vous sur votre parcours de travail pour vous rendre chez votre employeur, ou bien rejoindre votre domicile ? ?

A vous lire

ly31